

21 janvier 2025 Province de Québec
Municipalité de Shigawake
MRC de Bonaventure

A une session spéciale du Conseil Municipal de Shigawake, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce Vingt-et-unième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, sont présents :

Marcel Gagnon
Nancy Skene
Georgette Chapados
Heather Imhoff
Jeffrey Vautier
Michael Hayes

Tous présents sous la présidence de la mairesse Madame Rolande Beebe Couture.

Était également présente, Madame Nancy Castilloux directrice générale par intérim.

2025-01-21

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN ORDINATEUR.

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon, appuyé par la conseillère Heather Imhoff et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité procède à l'achat d'un nouvel ordinateur, logiciel backup en ligne, anti-virus, la gestion informatique et Microsoft chez Services Informatique Gilles Bujold Enr. Au coût de 2 735.81\$ tx incluses.

Adoptée

2025-01-22

RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES MODIFICATIONS AU CONTRAT DE SERVICES AVEC SMT.

Il est proposé par le conseiller Michael Hayes et appuyé par la conseillère Nancy Skene et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte d'exclure du contrat avec SMT le renouvellement de la gestion informatique, la sécurité de sauvegarde et la protection anti-virus.

Adoptée

2025-01-23

PAIEMENT EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.

Il est proposé par le conseiller Marcel Gagnon et appuyé par le conseiller Michael Hayes et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité paye la facture d'Eurovia Québec Construction Inc. au montant 27 975.96\$.

Adoptée

2025-01-24

POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF.

Il est proposé par le conseiller Jeffrey Vautier, appuyée par le conseiller Marcel Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil embauche Monsieur Pascal Caron au poste d'adjoint administratif à 35h semaine.

Adoptée

2025-01-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par la conseillère Nancy Skeene que la séance soit levée à 18h25.

En signant le procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Rolande Beebe, maire

Nancy Castilloux,